

INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2021/2022

Ecole du village + Ecole de la gare

Les permanences auront lieu à compter du lundi 14 juin jusqu'au lundi 5 juillet à la périscolaire du village UNIQUEMENT.

Les horaires = lundi mardi jeudi vendredi

7h30 à 10 h45

16h45 à 18h

- **Pour une réinscription, fournir**

- La fiche sanitaire
- Fiche des personnes autorisées à récupérer l'enfant et à prévenir en cas d'urgence
- Le quotient familial CAF, MSA, ou autre
- Le PAI en cas d'allergie
- Décision de justice en cas de divorce
-

- **Pour une nouvelle inscription, fournir**

- Tous les documents ci-dessus
- Une fiche d'inscription pour la création de votre portail famille

Les documents sont à télécharger sur le site de la mairie. Le règlement intérieur ainsi que la tarification sont consultables également sur le site.